

Une partie des usagers n'a pu recevoir par courrier le bulletin spécial Déchets ainsi que le nouveau guide du tri suite à un problème de distribution inhérent à la responsabilité de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

La Communauté de Communes vous invite à consulter ce bulletin qui vous explique les changements liés au nouveau mode de collecte des déchets à partir du 11 janvier 2021, en cliquant sur le lien suivant :

<https://cc-hautpoitou.fr/habiter/dechets-menagers/documents-en-ligne/>

Il est possible, à partir du mardi 12 janvier 2021 de se procurer dans les mairies ces documents (bulletin spécial déchets et nouveau guide de tri).

Le site internet de la Communauté de Communes permet aussi de localiser les emplacements des points d'apport volontaires et de consulter le nouveau planning des jours de collecte des déchets.

<https://cc-hautpoitou.fr/habiter/dechets-menagers/collectes/>

Suite à des interrogations et remarques de certains usagers, le service de prévention et de gestion des déchets souhaite expliquer le choix de la collecte des déchets de tri sélectif en sacs jaunes.

La raison principale est la cohérence du mode de collecte sur le nouveau territoire : deux des anciennes Communauté de Communes (Neuvillois et Mirebalais) avaient déjà organisé leur mode de collecte avec l'utilisation des sacs jaunes. Par conséquent, il est pertinent de généraliser cette pratique en la mettant en œuvre sur le territoire de la troisième (Vouglaisien). Cela implique moins d'investissement financier et une simplification de la mise en œuvre de l'harmonisation du mode de collecte sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut-Poitou.

Il est vrai que l'utilisation de plastique peut être considérée comme un moyen peu vertueux, cependant, celui qui constitue les sacs jaunes est recyclé en même temps que les autres emballages ménagers déposés à l'intérieur. On constate aussi que l'utilisation des sacs jaunes contribue à davantage de propreté car il n'est plus nécessaire de remanipuler les déchets lorsqu'il faut les déposer dans les points d'apport volontaire.

Pour rappel, les sacs jaunes sont fournis gratuitement dans le but de favoriser le tri des déchets par les habitants. Financés par le budget de la collectivité, c'est-à-dire par tous, ils doivent bien entendu être utilisés uniquement pour le tri sélectif. La Communauté de Communes du Haut-Poitou compte donc sur votre civisme afin d'utiliser les sacs à bon escient.

A l'avenir, la Communauté de Communes investira dans des containers individuels d'ordures ménagères et de tri sélectif dans le cadre de la mise en place d'une tarification incitative. Ce projet permettra de supprimer l'utilisation des sacs jaunes.

Nos services restent à votre disposition pour tous renseignements :

Services techniques : [05 49 51 19 90](tel:0549511990) / servicestechniques@cc-hautpoitou.fr